

«Le fait régional est devenu plus important que le fait communautaire»

LE RÉSUMÉ

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Feu vert ce jeudi à Namur à la **réorganisation du règlement du Parlement** Wallon.

Le président de l'assemblée André Antoine estime que cette modification doit maintenant être suivie d'une **discussion sur l'agencement des compétences** entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Coup de balai dans le fonctionnement du Parlement wallon. Les députés doivent voter ce jeudi la proposition de modification du règlement de leur institution. Hormis Ecolo qui s'abstiendra pour cause de divergence sur le financement des groupes politiques (qu'on lui refuse faute de députés), la majorité des partis soutiennent la réforme.

À la manœuvre sur ce dossier, André Antoine, qui préside l'assemblée, y voit là une occasion de «*dynamiser le travail parlementaire*». Du haut de son perchoir, l'ancien ministre cdH n'a pas ménagé ses efforts pour convaincre tant les élus du MR et du PS que ceux de son propre parti d'accepter ces changements (lire ci-contre). «*Ce fut le fruit d'une longue consultation. Il a aussi fallu intercéder avec le gouvernement*».

Reste un problème: le facteur temps! En exigeant de ses députés de mouiller un peu plus leur chemise, en les obligeant à rédiger un rapport annuel sur leurs activités

politiques dans l'enceinte du Parlement, en lançant de nouvelles missions comme celle sur le renouveau démocratique, André Antoine est bien conscient qu'il va manquer l'habitude de travailler 8 jours par semaine, du lundi au vendredi. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (dans lequel siège la majorité des députés wallons, NDLR) doit tenir compte des commissions wallonnes qui seront organisées pendant la semaine bruxelloise.

Bref, attention au télescopage... «*Il va être indispensable de réorganiser les agendas afin de mieux tenir compte du poids institutionnel. Le fait régional est devenu plus important que le fait communautaire. La Région, c'est un territoire et des impôts*».

Le Président du Parlement wallon

«Les états-majors politiques doivent discuter de l'agencement des compétences.»

ANDRÉ ANTOINE

PRÉSIDENT DU PARLEMENT WALLON

LA RÉFORME

FAIRE PRESSION

SUR LES DÉPUTÉS ET LES MINISTRES

► **Validation des élections:** après l'épisode peu reluisant de juin 2014 autour de la validation des dernières élections régionales et un Parlement pris en otage, il était indispensable de revoir les règles de validation des élections. «*Les parlementaires étaient appelés à juger leur propre élection. Ce n'est pas transparent*», estime le président du Parlement. Désormais, les députés seront placés dans trois corbeilles en fonction de leur provenance: Liège, Nationale 4 et Hainaut. «*Les députés de Liège valideront par exemple les élections du Hainaut*». La so-

lution n'est pas parfaite car elle ne fait pas disparaître les problèmes de consanguinité entre députés. «*L'idéal aurait été de faire appel à un tiers en installant une juridiction administrative mais cela nécessitait l'accord du Fédéral*».

► **Un Parlement plus vivant:** se félicitant de l'assiduité des députés depuis le début de la législature, André Antoine veut changer le tempo du travail parlementaire: réduction du temps de parole, renvoi des sujets trop locaux en questions écrites, limitation de l'usage du papier,

questions d'actualités plus dynamiques et apparition de questions urgentes (sans temps de préparation pour les ministres) lors des séances plénières.

L'interpellation des citoyens sur leurs élus va être facilitée.

► **Ouverture aux citoyens:** l'idée est de faciliter l'interpellation des élus par les citoyens par l'arrivée des pétitions électroniques, l'audition d'associations et le droit de suggestion. «*Il n'est pas normal qu'on consulte l'opinion publique une fois tous les 5 ans*».